

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 27/03/2018	Délibération n° 2018/06– p1/3
Objet : Bilan des acquisitions et cessions immobilières pour 2017	
Nomenclature de télétransmission : 7.1. Décisions budgétaires	

<u>Nombre de membres</u>	L'an deux mille dix-huit,
En exercice :	36
Présents :	21
Votants :	24
Procurations :	3

Le Comité syndical du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne, dûment convoqué le 16 mars 2018, s'est réuni en session ordinaire, au quatre-vingt-douze boulevard de la Marne, sous la présidence de Monsieur Alain GUETROT, Maire-Adjoint de Saint-Maurice et Président du Syndicat.

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Comité du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne en exercice,

Sont présents :

Marie CURIE, Evelyne BAUMONT, Jacques DRIESCH, Richard DELLA MUSSIA, Joël PESSAQUE, Serge FRANCESCHI, Stephan SILVESTRE, Philippe FRANCINI, Stéphane CHAULIEU, Régine LANGLOIS, Philippe FISCHER, Pierre BORNE, Corinne POIGNANT, Christophe LINI, Pierre JUNILLON, Henri PETTENI, Alain GUETROT, Anne-Marie BOURDINAUD, Christian FOSSEYEU, Claudia MARSIGLIO, Michel CLERGEOT.

Sont représentés :

Carole DRAL a donné pouvoir à Henri PETTENI  
Benoit WOSSMER a donné pouvoir à Alain GUETROT  
Jean-Daniel AMSLER a donné pouvoir à Anne-Marie BOURDINAUD

Sont absents excusés :

Emile JOSSELIN, Sabine PATOUX, Francis SELLAM, Muguet NGOMBE, Jean-Raphaël SESSA, Romain BLONDEL, Sylvain AUBERT, Florence TORRECILLA, Philippe SAJHAU, Gilles MATHIEU, Isabelle LAFON  
Christophe IPPOLITO (arrivé au point XI),

**Monsieur Alain GUETROT, Président, expose au Comité ce qui suit :**

Les dispositions de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 et notamment son article 11 disposant que les assemblées délibérantes doivent débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par la collectivité ou l'établissement public et que ce bilan sera annexé au compte administratif, le Président résume l'état des biens immobiliers d'INFOCOM'94.

Après avoir eu son siège social en Mairie de Saint-Maur-des-Fossés, INFOCOM'94 a acquis en 1982 la propriété sise au 90/92 boulevard de la Marne à La Varenne Saint-Hilaire pour une valeur de 325.936 € dont 205.806,17 € financés par un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts (au taux de 11,75 %) d'ailleurs rénégocié en 1995 au taux de 6,70 % pour les six échéances restant à courir, la dernière annuité étant intervenues en 2002.

Le 13 juin 2017, l'avis du Domaine sur la valeur vénale pour cette propriété la fixe à 2.525.000 € libre d'occupation.

La Propriété, cadastrée EV2, d'environ 1.632 m2 de superficie se décompose comme suit :

- au 92 Bd de la Marne : un grand pavillon servant de bureaux à INFOCOM'94 où sont situés la Direction, le Secrétariat, le service Projets et les salles de réunions,
- au 92 Bd de la Marne : une salle informatique abritant le Service Exploitation,
- au 92 Bd de la Marne : deux box fermés et un hangar,
- au 90 Bd de la Marne : 3 pavillons de 2 pièces à vocation locative. Le pavillon C a été entièrement rénové en 1998 et est loué depuis sans interruption. Les pavillons A et B ont été intégralement réhabilités durant le dernier trimestre 2006 et reloués depuis, pour la dernière fois à compter du 01/06/2012 pour le A et du 15/12/2010 pour le B.

Séance du 27/03/2018	Délibération n° 2018/06– p2/3
Objet : Bilan des acquisitions et cessions immobilières pour 2017	
Nomenclature de télétransmission : 7.1. Décisions budgétaires	

Aucune autre acquisition n'a été réalisée depuis, ni aucune cession et il n'a jamais été envisagé de procéder ni à l'une ni à l'autre.

L'état portera donc la mention « NEANT ».

**Le Comité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 et notamment son article 11 qui dispose que les assemblées délibérantes doivent débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par la collectivité ou l'établissement public et que ce bilan sera annexé au compte administratif,

Ayant entendu le Président en son rapport quant à la situation du seul bien immobilier détenu depuis 1982 par INFOCOM'94,

**Après en avoir délibéré à la majorité**  
(2 voix CONTRE - Henri PETTENI et Carole DRAI- et 22 voix POUR)

**Article unique :** prend acte de la présentation du bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour 2017 lequel est « Néant ».

(PJ : 1 bilan des acquisitions et cessions immobilières pour 2017)

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Fait à La Varenne, le 27/03/2018

  
Le Président  
Alain GUETROT



**ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE**  
Transmission en Préfecture  
Le : - 6 AVR. 2018  
Publié ou notifié  
Le : - 9 AVR. 2018

  
**Alain GUETROT**  
Président

Séance du 27/03/2018	Délibération n° 2018/06 – p3/3
Objet : Bilan des acquisitions et cessions immobilières pour 2017	
Nomenclature de télétransmission : 7.1 Décisions budgétaires	

IV – ANNEXES AU C.A. 2017 – ETAT DES IMMOBILISATIONS -

ETAT DES CESSIONS IMMOBILIERES AU COURS DE L'EXERCICE\*

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	origine de la Propriété	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant
	<u>N</u>	<u>E</u>	<u>A</u>	<u>N</u>	<u>I</u>		

\* Article L.2313-1 8° du CGCT : circulaire n°NOR/FPPA/96/10025/C du 12 février 1996.

